

*Date: 1821*

*Roger (J. A.), Calorifères-Ventilateurs  
(successeur de Curaudau) rue du Bac, n°. 111,  
en face de celle de Babylone.*



*Extrait de: Bazar Parisien, ou Annuaire  
raisonné de l'industrie des premiers artistes et  
fabricans de Paris, offrant l'examen de leurs travaux,  
fabrications, découvertes, produits, inventions, etc. P424*

*Les nombreux avantages que les propriétaires et chefs d'ateliers  
peuvent retirer du Calorifère ventilateur sont constatés depuis  
longtemps; rien de plus propre à échauffer de grandes manufactures  
et des maisons particulières.*

*Sous le rapport de l'économie, on a obtenu la certitude d'une  
diminution de plus de moitié en continuant à brûler du bois, et de plus  
des deux tiers en consommant du charbon de terre ou de la tourbe,  
sans toutefois qu'il en résulte le moindre inconvénient pour la  
conservation des objets les plus délicats.*

*Après le calorique et l'économie, une autre qualité inhérente à ce  
procédé, c'est de garantir l'établissement auquel il est appliqué de  
toute espèce d'incendie provenant de son fait.*

*S'il devient nécessaire de publier, d'une manière plus positive encore,  
les divers avantages d'une invention si belle, nous citerons  
textuellement le rapport de l'Institut de France: « Un problème qu'il  
importait de résoudre, et dont il vient d'être donné une solution très  
satisfaisante, c'était d'échauffer, avec un seul appareil placé dans les  
parties basses, tous les appartements d'un même étage, ainsi que tous  
ceux de chaque étage supérieur, sans recourir aux tuyaux  
conducteurs de la fumée.*

*Voici les moyens mis en usage:*

*1°. La chaleur qui se répand, dans les appartements, y est apportée par  
un courant d'air échauffé à volonté;*

*2°. L'air échauffé qui arrive dans les appartements, vient du dehors, ce  
qui favorise le renouvellement continu de celui de l'intérieur; 3°. La  
dimension du foyer est telle que trois demi-bûches suffisent pour le  
remplir.*

*Voici maintenant les propriétés de cette invention:*

*1°. Le nouveau poêle ventilateur peut échauffer un corps de bâtiment de quatre à cinq étages, et par conséquent tenir lieu de dix à douze poêles;*

*2°. Le renouvellement successif de l'air dans l'intérieur des appartements, indépendamment d'une température très douce, tend notoirement à purifier l'air: effets qu'on n'obtient pas avec un poêle placé au milieu d'un appartement;*

*3°. On est à l'abri des inconvénients de la fumée, inconvénients qui tendent à détériorer tant d'objets;*

*4°. On n'a point à redouter les incendies;*

*5°. On n'a de chaleur qu'autant qu'on le désire;*

*6°. La chaleur est partout égale;*

*7°. On économise au moins la moitié de combustible.*

*Cet appareil produit une chaleur douce, que l'on peut augmenter ou diminuer à volonté ; en échauffant, il raréfie et purifie l'air atmosphérique. Ajoutons à tous ces avantages celui qui résulte de l'épargne de la main-d'œuvre pour le service journalier de tous les poêles ou cheminées qu'il remplace; on se convaincra que cet appareil est un bienfait pour la société. Le Calorifère-ventilateur acquiert encore un nouveau degré d'intérêt, lorsqu'il s'agit des théâtres, hôpitaux, bibliothèques, séchoirs, étuves dépendantes des fabriques, en général pour tout ce qui peut concerner la dessiccation. L'intensité de sa chaleur peut être portée au plus haut degré, sans qu'il s'ensuive une augmentation progressive de dépense de combustible. Par un seul changement de position, les effets de ce Calorifère se borneraient à renouveler le même espace d'air, sans y porter de chaleur.*

*Relativement au procédé du blanchissage par la vapeur, il est encore d'un haut intérêt, tant pour les ménages que pour les manufactures. Les avantages de ce genre de lessive ont été constatés par des expériences publiques, reconnus par des Commissions de savants, appréciés par les Manufacturiers, qui se sont empressés de l'accueillir; aussi l'on peut avancer que ce procédé, appliqué à une masse de linge de cent cinquante kilogrammes, dans lesquels il entrera à peu près cinq cents pièces de diverses espèces, opérera le lessivage en cinq ou six heures, et donnera, pour résultat, du linge parfaitement blanc, qui n'aura point été détérioré par de fortes doses d'aucun acide, comme eau de Javelle, potasse; par aucun corps dur, comme brosses ou battoirs; qui n'exigera point l'emploi d'un bleu, soit en pierre, soit en*

*liqueur; emploi si préjudiciable au linge, qu'il s'incorpore et résiste longtemps aux moyens qu'on emploie pour l'enlever. Dans l'usage de l'appareil pour blanchissage à vapeur, on trouve donc économie de temps, de main-d'œuvre et de combustible; on obtiendra du linge d'un blanc neuf parfaitement conservé, et qui ne demande au rinçage, après la lessive, que le cinquième du savon qu'on emploie ordinairement.*

*M. Roger se fait un plaisir de répondre à toutes les demandes et de fournir à tous les renseignements que l'on peut désirer; nous engageons nos lecteurs à visiter ses ateliers; ils offrent une multitude d'appareils de chauffage plus intéressants les uns que les autres.*